



Travail jours fériés et de nuit pour personne au forfait jour

Par **Jeje**, le **05/01/2011** à **00:09**

Bonjour,
Je suis cadre dans l'industrie sidérurgique et mon poste est proche de la production.
De part mes fonctions, je suis amené à travailler des nuits et certains jours fériés.
Aujourd'hui, le temps travailler les jours fériés sont simplement rattrapés (4h travaillé un jour férié = 1/2 jour de récupération)
Ma question est la suivante:
Est ce qu'il existe des compensations particulières pour le travail de nuit et/ou les jours fériés pour les personnes qui ont un contrat au forfait jour annuel?
Merci par avance si vous pouvez m'éclairer.
Cordialement

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **00:46**

Bonjour,
Il faudrait déjà consulter la Convention Collective applicable à ce sujet...

Par **Jeje**, le **05/01/2011** à **11:00**

Bonjour,
Merci pour cette première réponse.
Et ce que je peux voir est relativement flou:
"Au cas où les fonctions d'un cadre l'appelleraient fréquemment à des travaux spéciaux de nuit ou de jour férié ou bien entraîneraient régulièrement des dépassements individuels d'horaire, sa rémunération en tiendra compte."
Comment l'interpréter?
Merci si quelqu'un peut m'éclairer un peu plus.

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **12:02**

Bonjour,rnIl doit y avoir d'autres dispositions concernant plus particulièrement les jours fériés et les heures de nuit pour l'ensemble des salariés qui vous seraient donc applicables...